

MESURES DE SÉCURITÉ



Évitez d'exposer les vapeurs de carburant à des sources potentiellement inflammables, au risque de provoquer un incendie ou une explosion qui pourrait entraîner des blessures graves, voire mortelles.



Coupez le moteur pendant le ravitaillement en carburant.



Éteignez les appareils électroniques de type téléphone mobile ou lecteur de musique, etc. pendant le ravitaillement en carburant.

VÉHICULES À MOTEUR ESSENCE



Utilisez du carburant de haute qualité conforme aux spécifications définies par la norme EN228 (ou la norme nationale équivalente).



N'utilisez pas de carburant contenant du plomb, des substituts de plomb (tels que le manganèse) ou des additifs pour carburant car ceux-ci pourraient endommager le système antipollution et entraîner l'annulation de la garantie.



N'utilisez pas de décapants pour circuit d'alimentation en carburant, sauf s'ils sont homologués par le fabricant du véhicule.

INDICE D'OCTANE

Pour optimiser les performances et la maniabilité de ce véhicule ainsi que sa consommation de carburant, utilisez un carburant sans plomb de première qualité avec un indice d'octane de 95 RON minimum.

Si vous n'avez pas accès à ce type de carburant, vous pouvez utiliser un carburant sans plomb d'indice d'octane inférieur, sans descendre en deçà de 91 RON. Vous risquez toutefois de constater une baisse de la performance du moteur, une hausse de la consommation de carburant et l'apparition d'un cliquetis provenant du moteur, ainsi que des problèmes de maniabilité.



N'utilisez pas de carburant dont l'indice d'octane est inférieur à 91 RON ; vous risqueriez d'endommager gravement le moteur.

Remarque : un cliquetis léger et occasionnel du moteur lors d'une accélération ou en montée est acceptable.

Si vous détectez un cliquetis prononcé et persistant provenant du moteur, même lorsque vous utilisez un carburant avec l'indice d'octane recommandé, ou si vous constatez un cliquetis provenant du moteur lorsque vous roulez à vitesse constante sur une route plate, consultez votre distributeur/réparateur agréé pour qu'il corrige ce problème. Le non-respect de cette consigne sera considéré comme une utilisation abusive du véhicule, ce qui n'est couvert par la garantie du véhicule.

En cas de doute, consultez un distributeur/réparateur agréé dans la zone concernée.

L'essence sans plomb Super Green Plus 98 RON (lorsqu'elle est disponible) peut être utilisée au lieu du carburant ordinaire sans plomb 95 RON.

ÉTHANOL

Des carburants contenant jusqu'à 10 % d'éthanol (E5 et E10) peuvent être utilisés.

❗ Ce véhicule n'est pas adapté aux carburants contenant plus de 10 % d'éthanol.

❗ N'utilisez pas de carburants E85 (contenant 85 % d'éthanol), au risque de sérieusement endommager le moteur et le circuit d'alimentation.

Assurez-vous que l'indice d'octane du carburant n'est pas inférieur à celui recommandé pour le carburant sans plomb. La plupart des conducteurs ne remarquent pas de différence en roulant au carburant contenant de l'éthanol. Si vous remarquez une différence, recommencez à utiliser du carburant sans plomb normal.

MÉTHANOL

❗ Évitez autant que possible d'employer du carburant contenant du méthanol.

L'utilisation de carburant contenant du méthanol risque de sérieusement endommager le moteur et le circuit d'alimentation, ce qui peut ne pas être couvert par la garantie.

ETHER MÉTHYLTERTIOBUTYLIQUE (MTBE)

Du carburant sans plomb contenant un composant oxygéné appelé MTBE peut être utilisé à condition que le rapport de MTBE au carburant normal ne dépasse pas 15 %. Le MTBE est un composé à base d'éther, dérivé du pétrole, qui a été spécifié par plusieurs raffineurs comme étant une substance améliorant l'indice d'octane du carburant.

VÉHICULES À MOTEUR DIESEL

N'utilisez que du carburant diesel de haute qualité, conforme à la spécification EN 590 ou équivalente.

❗ Ces véhicules peuvent fonctionner avec un mélange de biodiesel de 7 % maximum, conformément à la norme européenne EN590. Il est déconseillé d'utiliser un mélange de biodiesel supérieur.

La qualité et les spécifications des carburants diesel varient considérablement d'une région à l'autre. Il est conseillé d'utiliser un carburant de première qualité ou de la plus haute qualité disponible.

Les carburants de haute qualité allongent la durée de vie des composants du moteur. Les carburants de moindre qualité contiennent des taux supérieurs de soufre, un agent nuisible aux composants du moteur. Si vous employez un carburant de moindre qualité, une fumée légèrement colorée émanera de l'échappement.

L'usage prolongé d'additifs est déconseillé. N'ajoutez pas de kérosène ni d'essence aux carburants diesel.

❗ Si vous faites par mégarde le plein avec de l'essence au lieu de carburant diesel, n'essayez pas de mettre le moteur en marche. Contactez un distributeur/réparateur agréé immédiatement.

❗ Aucun dommage dû à l'utilisation d'un carburant autre que celui spécifié n'est couvert par la garantie du véhicule.

TENEUR EN SOUFRE

- ❗ Si ce véhicule est équipé d'un système de post-traitement des gaz d'échappement avec filtre à particules diesel (DPF), la teneur maximum en soufre du carburant ne doit pas dépasser 0,005 % (50 parts par million), conformément à la norme EN590-EU4 ou à la Charte mondiale des carburants (WWFC) Cat 3.
- ❗ Pour les véhicules non équipés du DPF, la teneur en soufre du carburant diesel utilisé ne doit pas dépasser 0,3 % (3 000 parts par million).

Dans certains pays, la teneur en soufre du carburant diesel peut être plus élevée, ce qui augmente la fréquence des entretiens dans le but de réduire les effets sur les composants du moteur et du système de post-traitement des gaz d'échappement. En cas de doute, consultez un distributeur/réparateur agréé.

- ❗ L'utilisation d'un carburant de spécification incorrecte risque d'endommager sérieusement le moteur et/ou le système de post-traitement des gaz d'échappement, ce qui peut ne pas être couvert par la garantie du véhicule. En cas de doute, consultez un distributeur/réparateur agréé.

ADDITIF LIQUIDE D'ÉCHAPPEMENT DIESEL (DEF)

De façon à répondre à la législation sur les émissions polluantes de l'échappement, certains véhicules à moteur diesel sont équipés d'un réservoir contenant de l'additif liquide d'échappement diesel (DEF). Sur certains marchés, le DEF est également appelé AdBlue, AUS 32 et ARLA 32.

Remarque : la législation exige que le circuit de DEF soit correctement utilisé, comme indiqué dans ce manuel. La conduite d'un véhicule lorsque ce dernier ne consomme pas le DEF aux spécifications correctes peut constituer une infraction.

La consommation de DEF varie énormément en fonction des conditions et du style de conduite, mais la consommation moyenne est d'environ 1 litre pour chaque tranche de 1 600 km parcourus.

La distance jusqu'au prochain appoint en DEF est visible sur l'afficheur de messages via les menus du panneau d'instruments. Voir page **65, MENU DU PANNEAU D'INSTRUMENTS**.

Remarque : lorsque le niveau de DEF devient bas, un message adapté apparaît sur l'afficheur de messages. Il est conseillé de contacter un distributeur/réparateur agréé pour faire l'appoint de DEF dès que possible.

L'afficheur de messages indique un décompte de la distance, lorsque le niveau de DEF devient trop bas. Vous devez faire l'appoint de DEF avant que la distance indiquée n'atteigne zéro. Le non-respect de cette consigne entraînera un problème de démarrage du véhicule.

L'appoint de DEF dans le réservoir peut se faire à l'aide de la procédure d'appoint ; cependant, il est recommandé de faire l'appoint complet du système dès que possible.

Pour redémarrer le moteur, il convient d'utiliser au minimum deux bouteilles d'appoint de taille standard avec système antigoutte, contenant chacune 1,89 litre de liquide. Les bouteilles pour l'appoint sont disponibles auprès d'un distributeur/réparateur agréé.

❗ Lors de l'appoint, assurez-vous que du DEF conforme aux spécifications est utilisé. Voir page **330**, **LUBRIFIANTS ET LIQUIDES**.

L'utilisation d'un liquide incorrect risque d'endommager gravement le véhicule. Ne mettez pas le moteur en marche. Contactez un distributeur/réparateur agréé immédiatement.

❗ N'utilisez pas des pistolets de distribution de DEF de la même façon que pour les véhicules utilitaires. Le système n'est pas conçu pour être rempli sous la pression et le débit que de telles pompes fournissent. Des dommages peuvent donc se produire.

❗ Le DEF peut avoir une odeur désagréable et tacher les vêtements ou le sellerie de l'habitacle. Veillez à ne pas déverser de liquide lors de l'appoint. En cas de déversement du liquide, rincez immédiatement la zone avec de l'eau propre.

⚠ **Veillez lire l'étiquette relative aux consignes de sécurité lors de l'utilisation du DEF.**



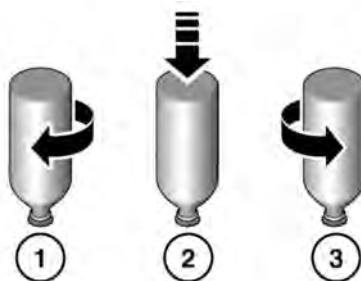
Le DEF doit être conservé hors de portée des enfants.



Le DEF doit être conservé dans son récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Respectez les recommandations du fabricant en termes de manipulation et de stockage.

Pour effectuer une procédure d'appoint de DEF, procédez comme suit :

Localisez le réservoir de DEF. Voir page **270, EMPLACEMENTS DE REMPLISSAGE DE LIQUIDES**. Tournez le bouchon du réservoir dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour le déposer.



E 163453

1. Placez la bouteille d'appoint sur l'ouverture du bouchon du réservoir et tournez-la dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle soit bien bloquée.
2. Appuyez sur la base de la bouteille d'appoint jusqu'à ce que le liquide se soit complètement écoulé dans le réservoir.
3. Tournez la bouteille d'appoint dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et retirez-la.
4. Répétez la procédure avec la deuxième bouteille d'appoint.

5. Reposez le bouchon du réservoir et faites-le pivoter constamment dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'il soit serré à la main.

Remarque : en cas de températures extrêmement froides (inférieures à -10°C), le DEF peut geler dans le réservoir, ce qui peut compliquer la procédure d'appoint. Il est recommandé de déplacer le véhicule dans un environnement plus chaud, tel qu'un garage, pour augmenter la température ambiante et ainsi dégeler le DEF avant de faire l'appoint. Dans ces conditions, le message indiquant un niveau de DEF insuffisant disparaît au bout d'une heure de conduite environ.

Remarque : lorsque vous démarrez puis coupez le moteur, vous pouvez entendre les pompes de DEF s'activer et se désactiver. Il s'agit d'un phénomène tout à fait normal qui ne doit pas vous inquiéter.

PANNE DE CARBURANT



Évitez de tomber en panne de carburant.

En cas de panne de carburant, le véhicule requiert au moins 4 litres de carburant pour redémarrer le moteur. Voir page 244, **TRAPPE DE REMPLISSAGE DE CARBURANT**. Le véhicule doit rester avec le contact établi pendant 5 minutes après le remplissage de carburant avant d'effectuer toute tentative de redémarrage du moteur. Le véhicule doit rouler sur une distance de 1,5 à 5 km pour réinitialiser les systèmes de gestion et de surveillance du moteur.



E173721

Certains véhicules à moteur diesel sont équipés d'un dispositif de protection contre l'utilisation de carburant incorrect actif, à savoir un volet métallique visible dans la goulotte de remplissage. Ces véhicules exigent l'utilisation de l'entonnoir de secours fourni avec le véhicule, pour faire l'appoint du réservoir de carburant à l'aide d'un bidon de carburant. Introduisez complètement et directement l'entonnoir dans la goulotte de remplissage pour ouvrir le dispositif de protection contre l'utilisation de carburant incorrect. Reportez-vous également à la page 245, **DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE L'UTILISATION DE CARBURANT DIESEL INCORRECT ACTIF**.

Remarque : en cas de panne de carburant, il est préférable de faire appel à un technicien qualifié.

EAU DANS LE CARBURANT



Si le message **WATER IN FUEL SEE HANDBOOK** (EAU DANS CARB. VOIR MANUEL) s'affiche, cela signifie qu'une quantité excessive d'eau s'est accumulée dans le récipient du filtre à carburant. Adressez-vous le plus rapidement possible à un distributeur/réparateur agréé pour faire nettoyer le récipient du filtre à carburant.

MOTEURS DIESEL

Les véhicules à moteur diesel sont équipés d'un système permettant d'éviter que le réservoir de carburant ne se vide complètement, ce qui risquerait de faire pénétrer de l'air dans le circuit de carburant. Lorsque le carburant atteint le niveau minimal, le système active un mode puissance réduite (c'est-à-dire que le moteur ne tourne pas correctement). Le moteur doit ensuite être arrêté au bout d'environ 1,6 km.

Ce dispositif évite la panne sèche, qui risquerait d'endommager le véhicule. Si la jauge indique un niveau de carburant bas ou si le témoin s'allume, remplissez dès que possible le réservoir de carburant en y ajoutant au moins 4 l de carburant.

Si la fonction de protection du système s'est activée, il faut d'abord ravitailler le véhicule en carburant puis redémarrer en procédant comme suit :

1. Enfoncez la pédale de frein, appuyez sur le bouton **START/STOP** et maintenez-le enfoncé pour lancer le moteur pendant 5 secondes.
2. Relâchez le bouton **START/STOP**.
3. Tout en gardant la pédale de frein enfoncée, appuyez sur le bouton **START/STOP**, puis relâchez-le pour lancer le moteur. Le moteur doit se mettre en marche dans les 5 secondes qui suivent environ.

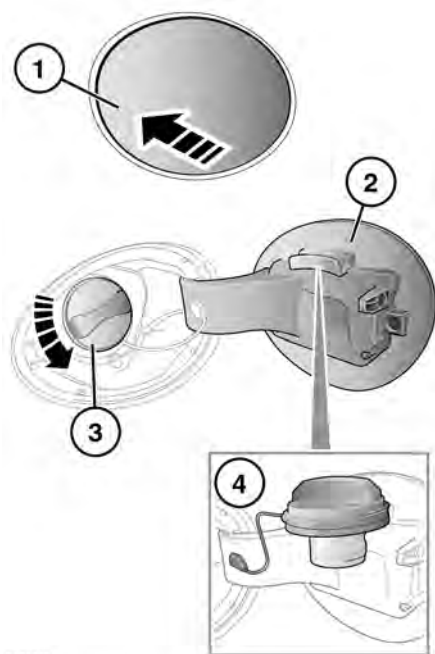
Remarque : si le moteur ne démarre pas, marquez une pause de 10 secondes, contact en mode confort, avant de reprendre l'opération depuis le début.

- ❗ Toute tentative de démarrage du moteur ne doit pas dépasser 30 secondes.

TRAPPE DE REMPLISSAGE DE CARBURANT



Lisez attentivement les étiquettes d'avertissement et les instructions qui se trouvent à l'intérieur de la trappe de remplissage de carburant.



E178246

La trappe de remplissage du carburant est située sur le côté arrière droit du véhicule.

1. Appuyez brièvement sur la partie arrière de la trappe de remplissage de carburant pour l'ouvrir.
2. Tirez sur la trappe pour l'ouvrir complètement. L'étiquette à l'intérieur de la trappe indique le carburant à utiliser.

3. Tournez le bouchon en sens inverse des aiguilles d'une montre pour le dévisser.
4. Placez le bouchon sur la lèvre supérieure du bras de charnière de la trappe, comme indiqué.

Pour refermer le bouchon, tournez-le dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à entendre le clic de l'enclenchement.

Pour refermer la trappe de remplissage, poussez-la jusqu'à ce qu'elle s'enclenche.

REPLISSAGE DE CARBURANT

 **Lors du ravitaillement, toutes les vitres, les portes et le toit ouvrant doivent être fermés, surtout si des enfants en bas âge et des animaux se trouvent à l'intérieur du véhicule.**

 **Évitez de dépasser la capacité de remplissage maximale du réservoir de carburant. Si vous stationnez le véhicule en pente, en plein soleil ou si la température ambiante est élevée, le carburant risque de se dilater et de déborder.**

 **Vous devez éteindre le chauffage auxiliaire lorsque vous faites le plein. Sinon, des vapeurs de carburant peuvent provoquer un incendie ou une explosion.**

 **Lisez attentivement les informations figurant sur la pompe à carburant de manière à utiliser le carburant adapté à votre véhicule.**

 **Assurez-vous que le pistolet de remplissage de carburant est inséré totalement dans la goulotte de remplissage.**

 Si vous utilisez un carburant inadapté, vous devez impérativement contacter un technicien qualifié avant de démarrer le moteur.

Les pompes des stations-service sont équipées de capteurs d'arrêt automatique pour éviter de répandre du carburant. Remplissez lentement le réservoir jusqu'à l'arrêt du pistolet. N'essayez pas de remplir le réservoir au-delà de ce point.

Remarque : les pompes des stations-service où se ravitaillent les véhicules commerciaux offrent un débit de remplissage supérieur. Ce débit supérieur peut interrompre prématurément le remplissage et peut occasionner un débordement de carburant. Il est recommandé d'utiliser uniquement les pompes à carburant destinées aux véhicules de tourisme.

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE L'UTILISATION DE CARBURANT DIESEL INCORRECT ACTIF



E176483

Certains véhicules à moteur diesel sont équipés d'un dispositif de protection actif contre l'utilisation de carburants incorrects. Il s'agit d'un volet métallique dans la goulotte de remplissage qui empêche le remplissage du réservoir de carburant avec un carburant incorrect, par ex. de l'essence. Le volet métallique est visible lorsque le bouchon de remplissage de carburant est retiré. Le dispositif de protection actif contre l'utilisation de carburants incorrects se désactive automatiquement si un goulet de remplissage de pompe à carburant diesel de taille correcte est inséré pleinement et perpendiculairement dans le goulot de remplissage de carburant du véhicule, comme illustré.

Remarque : pour le ravitaillement avec un bidon de carburant, voir **243, PANNE DE CARBURANT**.

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE L'UTILISATION DE CARBURANT DIESEL INCORRECT PASSIF

Certains véhicules à moteur diesel sont équipés d'un dispositif de protection contre l'utilisation de carburants incorrects, intégré dans le goulot de remplissage de carburant.

Si le goulet de remplissage étroit (des pompes à essence sans plomb) est inséré à fond dans le goulot de remplissage de carburant du véhicule, alors le dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburants incorrects se met en marche pour fermer le goulot de remplissage de carburant. Dans ce cas, l'utilisation de l'outil de réinitialisation, fourni avec le véhicule, sera nécessaire pour désactiver le dispositif de protection contre l'utilisation de carburant incorrect.

Remarque : le dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburants incorrects peut ne pas s'activer en cas d'insertion partielle d'une buse d'essence.

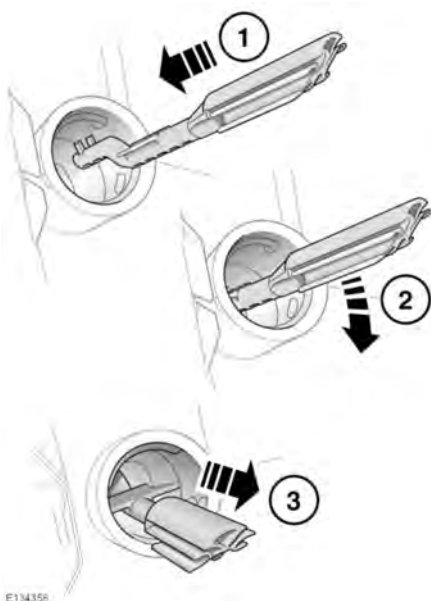


Lorsque le dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburants incorrects est activé, le carburant risque de refouler par la goulotte de remplissage.

Remarque : il incombe au conducteur de remplir le réservoir du véhicule avec le carburant correct. Le dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburants incorrects sert uniquement à réduire les risques de remplissage du réservoir avec le mauvais carburant.

Remarque : le bec de remplissage de certains bidons de carburant et d'anciennes pompes à carburant peut déclencher le dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburants incorrects.

Lorsque le dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburant incorrect est actif, une trappe, de couleur jaune, est visible à l'intérieur de la goulotte de remplissage. Ce système a été conçu pour éviter que le carburant ne coule dans le réservoir de carburant. Avant de pouvoir reprendre le ravitaillement avec le carburant correct, le dispositif de protection contre l'utilisation de carburants incorrects doit être réinitialisé.



L'outil de réinitialisation est situé dans la trousse à outils du véhicule.

Suivez les instructions de l'outil de réinitialisation suivantes :

1. Insérez l'outil de réinitialisation en dirigeant les dents vers le haut aussi loin que possible dans le goulot de remplissage de carburant.

2. Positionnez les dents en repoussant la partie haute de l'outil de réinitialisation vers le bas.

3. Lorsque les dents sont bien engagées et que l'outil est maintenu abaissé, sortez lentement l'outil de la goulotte pour réinitialiser le dispositif.



Ne tournez pas le dispositif une fois les dents engagées.

Remarque : une fois réinitialisée, la pièce jaune du dispositif de protection passif contre l'utilisation de carburants incorrects ne doit plus être visible dans le goulot de remplissage de carburant.

Remplacez l'outil de réinitialisation dans la trousse à outils du véhicule.

CAPACITÉ DU RÉSERVOIR DE CARBURANT

Ne prenez pas le risque de tomber en panne de carburant ; ne roulez jamais délibérément alors que la jauge de carburant indique que le réservoir est vide. Lorsque vous faites le plein d'un réservoir vide d'après la jauge de carburant, il est possible que vous ne puissiez pas ajouter la quantité maximum de carburant, car le réservoir dispose toujours d'une petite réserve de carburant. Voir page **331**, **CAPACITÉS**.

CONSOMMATION DE CARBURANT

Les données sur la consommation de carburant ont été calculées à l'aide de la procédure d'essai CE UN/ECE R101.

Dans des conditions de conduite normales, les données de consommation de carburant réelles d'un véhicule peuvent varier par rapport à celles obtenues par le biais de la procédure d'essai, par exemple en raison du style de conduite du conducteur, des conditions de circulation et de l'état des routes, des facteurs environnementaux, de la charge et de l'état du véhicule.

Variante	Cycle urbain l/100 km	Cycle extra-urbain l/100 km	Cycle mixte l/100 km	Émissions de CO2 en g/km, cycle mixte
Diesel (transmission manuelle) - 5 places	5,6	4,5	4,9	129
Diesel (transmission manuelle) - 7 places	6,3	4,7	5,3	139
Diesel (transmission automatique) - 5 places	6,3	4,7	5,3	139
Diesel (transmission automatique) - 7 places	6,3	4,7	5,3	139
Essence (transmission automatique) - 5 places	10,6	6,7	8,1	191
Essence (transmission automatique) - 7 places	10,8	6,8	8,3	197

CYCLE URBAIN

Le test en cycle urbain est réalisé à partir d'un démarrage à froid et comporte une série d'accélération, de décélération et des périodes de conduite à vitesse stable, ainsi que des périodes de ralenti moteur. La vitesse maximale de ce test est de 50 km/h (30 mi/h) et la vitesse moyenne de 19 km/h (12 mi/h).

CYCLE EXTRA-URBAIN

Le test en cycle extra-urbain est réalisé immédiatement après le test en cycle urbain. La moitié du test environ comprend des périodes de conduite à vitesse constante, et l'autre moitié une série d'accélération, de décélération et de ralentis du moteur. La vitesse maximale de ce test est de 120 km/h (75 mi/h) et la vitesse moyenne de 63 km/h (39 mi/h). Le test est réalisé sur une distance de 7 km.

CYCLE MIXTE

Les chiffres du cycle mixte représentent une moyenne des résultats des cycles urbain et extra-urbain et prennent en compte les distances différentes parcourues lors des deux tests.



Pour plus d'informations sur les chiffres de consommation de carburant et les émissions à l'échappement, consultez le site de l'agence d'homologation des véhicules (VCA), à l'adresse suivante :

<http://www.vcacarfueldata.org.uk/>.